

Création de retenues collinaires

Le(s)

28 février 2023

de 9h00 à 12h30 et 14h00 à 17h30

Chambre d'agriculture
3 av Flandres Dunkerque 31460 CARAMAN

Objectif :

- Avoir les clés pour une création réussie de retenue collinaire
- Connaitre la réglementation Loi sur l'eau qui s'applique aux retenues d'eau
- Témoignage et retour d'expérience d'un porteur de projet de création de retenue collinaire

Contenu :

Le contexte réglementaire, environnemental et socio-économique d'un projet de retenue d'eau.
Les étapes d'un projet : de l'étude à la réalisation.
Présentation de la législation "eau et milieux aquatiques figurant au code de l'environnement et de la Directive Cadre européenne sur l'eau.
Evaluation des impacts suite à l'intégration du plan d'eau dans l'environnement et mise en place de mesures préventives, correctives et compensatoires.
Présentation d'une exploitation : Déroulé du projet de Création de retenue collinaire : planning, contenu des rencontres avec les parties prenantes COOP, Chambre d'Agriculture, DDT, Bureau d'études, Région
Présentation des documents nécessaires au projet et explications quant à leur constitution.



**Accessibilité aux personnes en situation de handicap, renseignements auprès de
Valérie Monnier notre référent handicap : 06 81 48 78 07
Elle vous accompagnera pour étudier les possibilités de suivre la formation.**

Retrouvez nos formations sur le site de la Chambre d'agriculture de la Haute-Garonne : www.hautegaronne.chambre-agriculture.fr

Analyse des attentes, des besoins et de positionnement. (Sur simple demande auprès du responsable de stage nous vous proposerons un entretien préalable de positionnement pour évaluer l'opportunité de cette formation vous concernant)

1. Quels sont vos attentes, vos besoins, quelles compétences souhaitez vous obtenir et pour quelles utilisations?
2. Avez-vous déjà suivi une formation sur ce thème ? Si oui, laquelle et quand ?
3. Quelle est votre situation actuelle par rapport au thème de la formation (votre niveau de connaissances et de pratique, votre maîtrise de l'outil...)?
4. Si cette formation requiert des prérequis, comment vous situez vous par rapport à ces compétences et/ou exigences ?

Informations complémentaires :

• Responsable de stage :

Alexandre EYCHENNE :

• Intervenant(e)(s):

Alexandre EYCHENNE, CDA31, Thibault COLL DDT31,
et Pierre CASTEX, Porteur de projet

• Méthodes pédagogiques :

Apports théoriques, échanges, visite terrain

• Modalités d'évaluation

évaluation orale et écrite

• Pré-requis

Aucun

Tarifs :

0 € pour les ressortissants VIVEA
217 € pour les autres

Une attestation de fin de formation vous sera
remise à l'issue du stage

Bulletin d'inscription

à renvoyer par courrier ou mail
au plus tard 10 jours avant le début de la formation

à :

Chambre d'agriculture de Haute-Garonne

A l'attention de Sonia PRAZERES
3 av Flandres Dunkerque
31460 CARAMAN

sonia.prazeres @haute-garonne.chambagri.fr

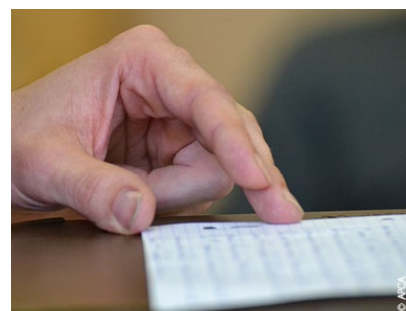
Sur les 3 dernières années cette formation
a recueilli les taux de satisfaction suivants.

Satisfaction générale : NC

Adéquation aux attentes : NC

Qualité des intervenants : NC

Modalités d'organisation : NC



Chambre d'Agriculture de Haute-Garonne

Service formation :

Château de Capdeville - 140 allée du Château - 31620 Fronton
formation@haute-garonne.chambagri.fr

www.haute-garonne.chambagri.fr



© : Chambre d'Agriculture de Haute-Garonne - Photos APCA - IPNS - OPE FOR ENR 1 - V - 02/03/12

Bulletin d'inscription

Nom :

Prénom :

Adresse :

Tél :

E-mail :

☐ Ressortissant VIVEA

☐ Salarié d'exploitation

☐ En cours d'installation

☐ Autre



s'inscrit à la formation :

Création de retenues collinaires

28 février 2023

de 9 h à 12h30 et de 14h à 17h30 à

Chambre d'agriculture
3 av Flandres Dunkerque 31460 CARAMAN

Vous trouverez ci dessous le contrat de formation
professionnelle à retourner signé accompagné de
chèque de paiement ou de caution permettant de
valider votre inscription. Sur votre demande nous
vous adresserons les conditions générales de
vente.

CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE

(Articles L. 6353-3 à L. 6353-7 du Code du travail)

Ce contrat doit être conclu avant toute inscription définitive
et tout règlement de frais (Article L. 6353-3).



**AGRICULTURES
& TERRITOIRES**
CHAMBRE D'AGRICULTURE
HAUTE-GARONNE

Siège social

32 rue de Lisieux
CS 90105
31026 Toulouse Cedex 3
Tél. : 05.61.10.42.50
Fax : 05.61.23.45.98

Antennes

Château de Capdeville
140 allée du château
31620 Fronton
Tél. : 05.61.82.13.28
Fax : 05.61.82.51.88

1 av. Flandres Dunkerque
31460 Caraman
Tél. : 05.61.27.83.37
Fax : 05.61.81.74.92

28 route d'Eaunes
31605 Muret Cedex
Tél. : 05.34.46.08.50
Fax : 05.61.51.34.69

6 Espace Pégot
31800 St-Gaudens
Tél. : 05.61.94.81.60
Fax : 05.61.94.81.65

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Etablissement public

loi du 31/01/1924

Siret 18310004900026

APE 9411 Z

www.hautegaronne.chambre-agriculture.fr

M./ Mme

Adresse :

Code postal :

Commune :

Tél. :

Mail :

Ressortissant VIVEA ☐

En cours d'installation ☐

Salarié d'exploitation ☐

Autre ☐

à

S'inscrit à la formation intitulée :

Création de retenues collinaires

Organisée par : **Chambre d'agriculture de
la Haute Garonne**

32 rue de Lisieux 31026 TOULOUSE Cedex 3 -
Numéro de déclaration d'activité : 733IP0004731 en la
Préfecture d'Occitanie

Personne contact : **Valérie Monnier** **Responsable
formation.**

1 - Cette formation entre dans la catégorie des
actions de perfectionnement prévues par l'Article
L.6313-1 du Code du travail. Les conditions
générales sont disponibles sur simple demande.

2 - Les objectifs, contenus, méthodes, prérequis,
nom et qualité des intervenants, modalités
d'évaluation et sanction de la formation
sont communiqués dans le programme joint en
annexe. Les effectifs sont fonction de
l'organisation pédagogique de la formation. Les ressources
pédagogiques peuvent être remises sur demande au cas par
cas.

Dates du stage : 28 février 2023

Durée en heures : 7h

Lieux : Chambre d'agriculture
3 av Flandres Dunkerque 31460
CARAMAN

3 - Dispositions financières :

Pour les ressortissants VIVEA, le montant de la
participation est de 0 € net de taxes

Pour les non ressortissants VIVEA le tarif de cette
formation est de 217 € net de taxes

Dans le cas d'une participation financière de 0 € il est
demandé un chèque de caution de 60 €. Les chèques sont à
libeller à l'ordre de l'agent comptable de la CDA31.

4 - Interruption du stage :

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de
l'organisme de formation, le présent contrat est résilié
selon les modalités financières suivantes : seules
les prestations effectivement dispensées sont dues au

prorata temporis de leur valeur prévue au présent
contrat.

En cas d'abandon du stage par le stagiaire pour un
autre motif que la force majeure dûment reconnue,
les modalités financières sont les suivantes : votre
règlement sera encaissé dans le cadre d'une
indemnité de dédit.

Si le stagiaire est empêché de suivre la formation
par suite de force majeure dûment reconnue, le
contrat de formation professionnelle est
résilié. Dans ce cas, seules les prestations
effectivement dispensées sont dues au prorata
temporis de leur valeur prévue au présent contrat.

5 - Délai de rétractation : A compter de la date de
signature du présent contrat, le stagiaire a un délai
de 10 jours pour se rétracter. Il en informe
l'organisme de formation par lettre recommandée
avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune
somme ne peut être exigée du stagiaire.

6 - Clauses particulières : Dans le cas d'une
formation où seul un chèque de caution est
demandé à l'inscription, ce dernier vous sera
restitué avec l'envoi de l'attestation de fin de
formation.

7 - Cas de différend : Si une contestation ou
un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le
tribunal de grande instance de Toulouse
sera seul compétent pour régler le litige.

Fait, en double exemplaires,

A

Le

Le stagiaire : (Signature)

La Chambre d'agriculture
Sophie TAHA
Directrice Générale
(Signature et cachet)

P/O Valérie Monnier

Responsable formation



Le contrat doit être daté par le dernier signataire et signé par les deux parties